



Défi de design urbain 2023

Concours d'idées étudiant pour la région de la capitale nationale

RÈGLEMENTS DU CONCOURS DE DESIGN

1.0 Date et admissibilité

Le concours de design est organisé par la Commission de la capitale nationale (ci-après la « CCN »).

Le concours se déroulera au Canada du jeudi 6 décembre 2022, à 10 h (HNE), au lundi 28 mars 2020, à 23 h 59 (HAE) (ci-après « la durée du concours »).

Ce concours s'adresse aux personnes légalement autorisées à étudier au Canada (selon la définition fournie à la section 2 ci-après) et dûment inscrites dans un programme reconnu de design, d'architecture ou d'urbanisme d'un collège ou université du Canada. Les étudiants doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence en date de leur participation au concours. Ne sont pas admissibles au concours de design les employés, les représentants ou les agents de la CCN, ou de ses partenaires qui offrent un prix, de même que toute personne liée à ceux-ci (selon la définition fournie à la section 2 ci-après) ou habitant avec eux.

Les étudiants doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur inscription au concours.

Aucun achat n'est requis pour participer au concours.

2.0 Définitions

Personnes légalement autorisées à étudier au Canada : Désigne les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers détenteurs d'un permis d'études valide conformément aux lois canadiennes sur l'immigration.

Personnes liées : Aux fins du concours, les personnes unies par les liens du sang, mariées, en union de fait ou apparentées par adoption sont considérées comme des personnes liées.

Chef d'équipe : Désigne le membre de l'équipe chargé de l'inscription au concours de design.

Équipe : Celle-ci peut comprendre d'un (1) à trois (3) étudiants inscrits à un programme reconnu de design, d'architecture ou d'urbanisme. Chaque étudiant ne peut faire partie que d'une seule équipe, et chaque équipe ne peut soumettre qu'une seule proposition.

3.0 Comment participer

Le chef d'équipe doit inscrire l'équipe en remplissant le formulaire d'inscription en ligne. L'équipe se verra attribuer un numéro d'identification d'inscription au concours de design. Ce numéro permettra d'assurer l'anonymat des propositions soumises par les équipes durant tout le processus d'évaluation.

Formulaire électronique

Remplir le formulaire électronique se trouvant sur le site Web de la CCN [ici](#). Une seule inscription par adresse courriel sera acceptée.

Conditions de propositions

Les propositions peuvent être rédigées dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada (français et anglais). Elles doivent être envoyées **au plus tard à 23 h 59, heure avancée de l'Est, le 28 mars 2023**. Les propositions devront être soumises au moyen du protocole de transfert de fichiers (FTP) de la CCN; la CCN fournira plus de renseignements aux participants après leur inscription. Aucune copie papier des documents ne sera acceptée. Le Défi de design urbain 2023 étant un concours anonyme, aucun nom ou symbole d'identification des participants ne doit figurer sur les documents soumis ou dans les titres de fichiers.

Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

1. Jusqu'à deux panneaux de 60,96 cm sur 91,44 cm (24 po sur 36 po) en format PDF. Le titre des fichiers doit comprendre le numéro d'inscription (p. ex. panneau_12345). Il faut utiliser le système métrique pour l'ensemble des dessins et des dimensions architecturales.
2. Un énoncé écrit d'au plus 500 mots expliquant les idées soumises. Le fichier doit être en format texte (.txt) ou Word. Le titre du fichier doit comprendre le numéro d'inscription (p. ex. enonce_12345).
3. Un document contenant les coordonnées de la personne ou de l'équipe participante. Le document doit comprendre le titre du projet, le nom du ou des participants et une adresse courriel comme contact principal. Le titre du fichier doit comprendre le numéro d'inscription (p. ex. coordonnees_12345). Les sources d'éléments provenant de tiers intégrés à la proposition doivent aussi être indiquées.

4.0 Ensemble des prix

Il y aura une équipe gagnante. L'ensemble des prix pour l'équipe gagnante comprendra :

- Un billet de train ou d'avion aller-retour dans la capitale du Canada (Ottawa) pour chaque membre de l'équipe.*
- Deux nuitées dans un grand hôtel situé au cœur de la capitale du Canada (maximum de deux chambres d'hôtel par équipe).
- 750 \$ comme prix en argent
- 250 \$ d'argent de poche pour chaque membre de l'équipe pour les repas et les dépenses personnelles.**

La valeur au détail approximative totale des prix varie entre 2 000 \$ et 10 000 \$, selon l'endroit où se trouvent les membres de l'équipe gagnante.

L'équipe gagnante doit assister à la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu le 24 mai 2023, au Labo d'urbanisme, situé au 40, rue Elgin, à Ottawa.

Un prix de 500 \$ sera remis à l'équipe en deuxième position

Le jury peut également décerner des mentions honorables. Aucun prix en argent n'est associé à ces mentions.

*Billets de train ou d'avion

- Les étudiants qui se trouvent dans le corridor Québec-Windsor recevront un billet de train aller-retour en classe économique à partir de la gare desservie par VIA Rail Canada la plus près de leur lieu de résidence, d'étude ou de travail.
- Les étudiants qui se trouvent à l'extérieur du corridor Québec-Windsor recevront un billet d'avion aller-retour en classe économique à partir du grand aéroport le plus près de leur lieu de résidence, d'étude ou de travail.

**Les membres d'équipes gagnante doivent assumer toutes les dépenses et tous les coûts supplémentaires associés au prix, y compris ceux liés aux assurances, au transport (autres que le coût des billets de train ou d'avion inclus dans le prix), aux repas et aux dépenses personnelles.

La CCN choisira l'hôtel inclus dans les prix.

La CCN a la responsabilité de faire les réservations et de prendre les dernières dispositions de voyage pour tous les aspects inclus dans les prix.

Si une partie du prix n'est pas utilisée ou ne peut être utilisée pour des raisons indépendantes du contrôle de la CCN, aucune compensation ne sera offerte à l'équipe ou au membre de l'équipe. Le prix ou une partie de celui-ci ne peut en aucun cas être attribué ou transféré à quelqu'un d'autre.

5.0 Sélection des gagnants

Les propositions admissibles seront évaluées entre le 30 mars et le 20 avril 2023, au siège social de la CCN, à Ottawa.

Le 3 avril 2020, la CCN informera les chefs des équipes gagnantes en envoyant un courriel à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation électronique.

6.0 Remise des prix

Le courriel envoyé le 24 - 25 avril 2023 par la CCN aux chefs des équipes gagnantes comprendra des formulaires de décharge de responsabilité que chacun des membres qui assisteront à la cérémonie de remise des prix devra remplir et signer. Les formulaires dûment remplis doivent être retournés à la CCN par courriel à **hilary.koum-Njoh@ncc-ccn.ca** au plus tard à 23 h 59 (HAE), le 28 avril 2023. L'envoi par le chef d'équipe de ce courriel de réponse accompagné des formulaires dûment remplis confirmera la participation de son équipe à la cérémonie de remise des prix.

Sur réception des formulaires de décharge de responsabilité dûment remplis et signés, la CCN communiquera avec les chefs d'équipe afin de terminer les dispositions de voyage.

Si l'une des équipes choisies ne respecte pas toutes les conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition établie dans le présent document, elle pourrait être disqualifiée.

7.0 Autres conditions

Chances de gagner le prix.

Les chances de gagner dépendent du nombre de propositions admissibles reçues pendant la durée du concours de design et de la qualité des idées soumises. Veuillez lire les critères de participation au concours de design.

Disqualification

Les renseignements fournis par les participants doivent être complets, véridiques et lisibles.

Tout formulaire d'inscription électronique qui serait incomplet ou illisible, qui contiendrait des informations fausses ou trompeuses ou qui serait autrement non conforme sera rejeté et deviendra inadmissible aux prix.

La CCN se réserve le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs des inscriptions de toute personne participant à ce concours de design qui s'est inscrite ou a tenté de s'inscrire d'une manière qui soit contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. utilisation de matériel automatisé pour participer au concours, piratage, nombre de participations excédant la limite permise, etc.). La CCN pourrait signaler cette personne aux autorités judiciaires compétentes.

Toute tentative d'un participant ou de n'importe quel autre individu d'endommager délibérément le site Web de la CCN, d'altérer le processus d'inscription ou de miner le bon fonctionnement du concours de design constitue une violation des lois civiles et criminelles. Dans l'éventualité d'une telle tentative, la CCN se réserve le droit de réclamer des dommages et de prendre toute autre mesure permise par la loi.

Acceptation des prix tels quels

Les prix doivent être acceptés tels quels, sans aucune garantie et ne sont ni échangeables, ni monnayables, ni transférables à une autre personne, et ils ne peuvent être jumelés à aucune autre offre. La CCN se réserve le droit, sans restriction, de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure.

Conséquences fiscales

Les membres des équipes gagnantes sont responsables des conséquences fiscales, le cas échéant, liées à l'obtention du prix.

Respect des règlements du concours de design par les équipes

En participant à ce concours, les membres de l'équipe acceptent de se conformer au présent règlement et à toutes décisions rendues par de la CCN, lesquelles sont finales et sans appel.

Utilisation des informations et données fournis par la CCN

Les participants reconnaissent que les informations et les données fournis dans le cadre du « Défi de design urbain 2020 » sont la propriété de la CCN et qu'ils doivent les utiliser seulement dans le cadre de leur participation au concours.

Dégagement de responsabilité

La CCN n'est pas responsable des erreurs d'impression ou de typographie se trouvant dans tout document lié au concours.

La CCN, ses agences de publicité et de promotion, ses employés, ses agents, ses consultants, ses directeurs, ses partenaires, ses fournisseurs et ses représentants se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, à la perte ou à l'absence de réseau de communication ou à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou réseau et qui pourrait limiter la possibilité pour toute personne de participer au concours ou l'en empêcher. Ils se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement d'une page Internet ou d'un logiciel ou par la transmission de toute information visant la participation au concours.

La CCN se dégage de toute responsabilité relativement à toute défaillance du site Web pendant le concours ou de tout problème ou de tout dérangement de lignes ou de réseaux téléphoniques, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique, de logiciels, ou de l'échec de tout envoi par courriel, en ligne ou par Internet destiné à la CCN. De plus, la CCN ne peut être tenue responsable de quelque problème technique ou d'encombrement du réseau Internet que ce soit ou de tout autre site Web, ou des deux, ce qui comprend tout dommage causé à l'ordinateur ou à toute autre propriété d'un participant ou de toute autre personne relativement au téléchargement ou à l'utilisation de tout matériel relié au concours. La CCN se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler ou

d'interrompre le concours de design si un virus, un bogue ou toute autre cause hors du pouvoir de la CCN, menace la sécurité ou le fonctionnement adéquat du concours.

Permission d'utiliser le nom des gagnants, le design proposé, etc.

En s'inscrivant à ce concours de design, les participants acceptent que le nom des gagnants, leur ville et leur province ou territoire de résidence, leur photo, leur voix et leur image, de même que leur proposition puisse être utilisés à des fins promotionnelles dans tout média ou format (y compris Internet) en lien avec ce concours, sans autre forme de rémunération que le prix reçu. Les gagnants accepteront de signer tout document ou toute renonciation confirmant ce qui précède, selon ce qui serait considéré comme nécessaire par la CCN comme condition pour recevoir le prix.

Propriété intellectuelle

Les propositions soumises dans le cadre du concours de design doivent être des travaux originaux créés exclusivement par les participants, et n'ayant pas été réalisés auparavant. Il faut indiquer la source des illustrations libres de droits ou de tout autre élément ayant été intégrés dans les rendus conceptuels ou autrement dans la présentation.

En soumettant une proposition, les participants certifient que celle-ci est originale et qu'ils sont propriétaires des droits cédés à la CCN dont il est question dans la section ci-dessous. Les participants consentent à indemniser la CCN, Sa Majesté, les partenaires et les jurés du concours de toute perte résultant de réclamations portant sur l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle liés à la proposition de leur équipe ou en découlant.

Propriété et droit d'auteur

Chaque participant conserve la propriété des droits d'auteur associés aux propositions soumises.

En soumettant une proposition, les participants cèdent à la CCN une licence perpétuelle non exclusive d'utilisation, de reproduction, de publication, de modification, d'intégration dans d'autres travaux, de distribution et de promotion, en tout ou en partie, des éléments soumis à des fins commerciales ou non commerciales, dans tous formats, y compris imprimé, numérique, audio et vidéo, ou tout autre médium (actuellement connu ou qui serait mis au point ultérieurement), sous quelque forme que ce soit, sans limites territoriales et sans indication de source.

Annulation du concours de design

La CCN se réserve le droit d'annuler le concours de design en tout temps et pour toute raison qu'elle jugerait appropriée, à son entière discrétion.